

**Résultats des enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des docteurs**

Chaque année, l'**Observatoire de la Vie Étudiante de Cergy Paris Université (CY)** réalise une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'université. Cette enquête s'inscrit dans un **dispositif national** d'enquête supervisé par le **ministère** et en coordination avec la **Direction de la recherche** de l'établissement, elle vise à connaître la situation professionnelle des diplômés du doctorat 1 an et 3 ans après la soutenance de leurs thèses.

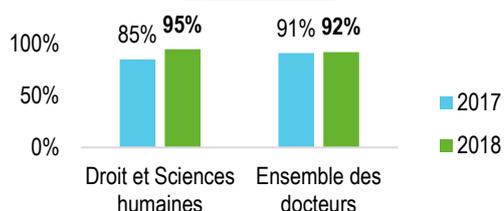
**Source** : les résultats présentés sont issus de l'enquête insertion professionnelle 2019 des doctorants de 2016 et 2018.

**Situation professionnelle 1 an après le doctorat (Promotion 2018)**

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2018	25	20	80 % **

**92 % des diplômés ont un emploi un an après la thèse**

Taux d'insertion professionnelle 1 an après la thèse



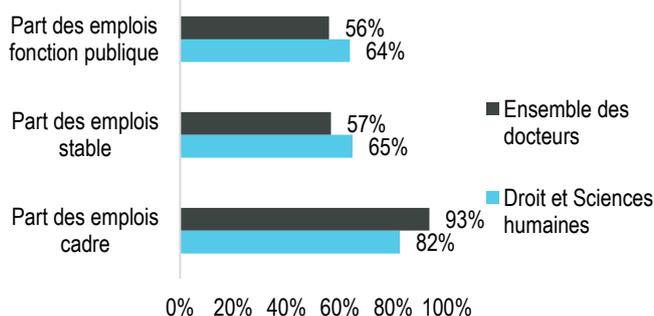
**Lecture** : Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines est de 95 %.

**Taux d'insertion** : rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

**82 % d'emplois de niveau cadre et 65 % d'emploi stable**

Conditions d'emploi et part des emplois dans le public, 1 an après la thèse (%)



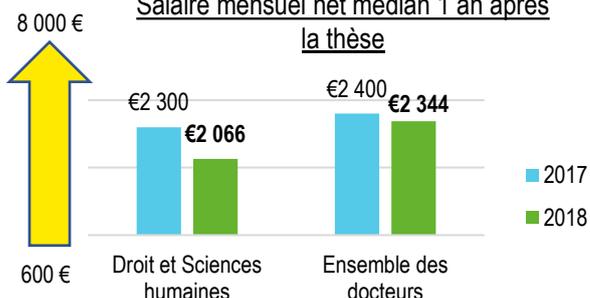
**Lecture** : Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, 88 % des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines ont un emploi de catégorie cadre.

**Emploi stable** : contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Emploi de catégorie cadre** : déclaration du diplômé en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

**Le salaire mensuel net médian des docteurs après 1 an de vie active est de 2 066 euros**

Salaire mensuel net médian 1 an après la thèse



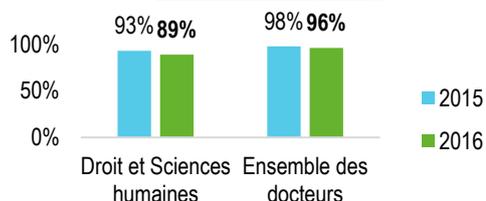
**Salaire net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales. Par exemple, la moitié des diplômés de doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 400 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 400 €.

## Situation professionnelle 3 ans après le doctorat (Promotion 2016)

Année de soutenance	Effectif de diplômés	Effectif de répondants	Taux de réponse à l'enquête
2016	26	18	69 %

3 ans après leurs soutenances, 89 % des docteurs diplômés de l'école doctorale de Droit en 2016 sont en emploi

### Taux d'insertion professionnelle 3 ans après la thèse (en %)



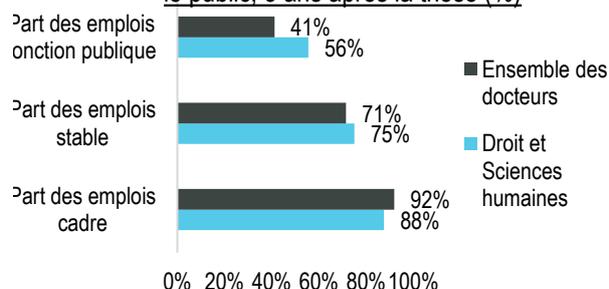
**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines est de 89 %.

**Taux d'insertion :** rapporte le nombre de diplômés en emploi au nombre de diplômés en activité, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi (population active).

Il est le complément du taux de chômage.

88 % des docteurs en emplois ont un emploi de niveau cadre et 75 % ont un emploi stable.

### Conditions d'emploi et part des emplois dans le public, 3 ans après la thèse (%)



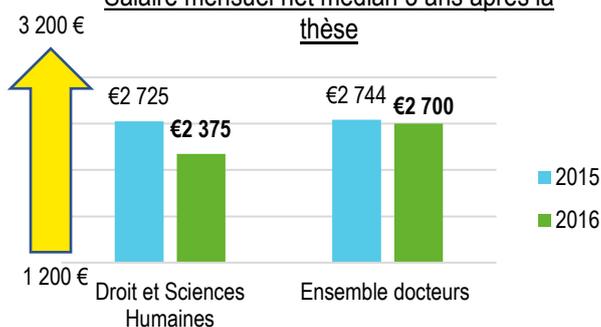
**Lecture :** Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, 91 % des docteurs de l'école doctorale de Droit et Sciences Humaines ont un emploi de catégorie cadre.

**Emploi stable :** contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Emploi de catégorie cadre :** déclaration du diplômé. en emploi vis-à-vis de son niveau ou statut d'emploi (nomenclature PSC, INSEE)

Le salaire mensuel net médian des docteurs après 3 ans de vie active est de 2 375 euros

### Salaire mensuel net médian 3 ans après la thèse



**Salaire net mensuel médian** sépare la population considérée en deux parts égales. Par exemple, la moitié des diplômés de doctorat ont un salaire net mensuel supérieur à 2 375 € et l'autre moitié ont un salaire net mensuel inférieur à 2 375 €.

Contacts : Observatoire de la Vie Étudiante - Direction Pilotage

[observatoire@cyu.fr](mailto:observatoire@cyu.fr) – 01 34 25 71 88 / 23 12

Plus d'informations sur : <https://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/ove.html>